

OFFRE D'EMPLOI – 17/10/2025

Ergothérapeute (H/F)

CDI – EHPAD « Résidence de la Marne » – LAGNY SUR MARNE (77)

Bâtir ensemble une société plus inclusive, faire vivre au cœur des territoires des réponses nouvelles aux besoins en solidarité, s'ouvrir des perspectives d'évolution professionnelle et de mobilité... Ces idées résonnent en vous ? Rejoignez notre réseau de 1 200 professionnel·le·s engagé·e·s à travers la France!

Depuis plus de 80 ans, l'association France Horizon (loi 1901) s'engage contre la dépendance liée à l'âge, l'exclusion sociale et la précarité dans cet unique but : accompagner chacun·e vers l'accès à des conditions de vie dignes et vers l'autonomie.

Nos établissements dédiés aux seniors (EHPAD, résidence autonomie) déploient une approche non-lucrative : 100 % des moyens alloués sont consacrés au bien-être des résidents comme à la qualité de vie au travail.

CE QUE FRANCE HORIZON VOUS PROPOSE

• Contrat: CDI 0,5 ETP (17,5 heures par semaine)

Localisation: EHPAD « Résidence de la Marne » - 2 rue du Professeur Christian Cabrol – 77400
LAGNY SUR MARNE

• Horaires : Travail en journée

Rémunération : Selon CCN 51 + Reprise d'ancienneté + Prime Ségur

• **Démarrage** : Dès que possible

VOS PRINCIPALES MISSIONS

Sous la responsabilité de la Directrice d'établissement et au sein d'une équipe pluridisciplinaire, vous assurez les missions principales suivantes :

Autonomie dans les activités de la vie quotidienne

- Renforcer, stimuler la participation aux activités de la vie quotidienne (rééducation, stratégies de compensation, aides techniques, aménagements de l'environnement).
- Accompagner les équipes soignantes dans la prise en charge des activités de la vie quotidienne (outils de communication, formations).

Réadaptation de la mobilité et des transferts

Améliorer, maintenir les schémas moteurs par des techniques de réactivation ergomotrices, des aménagements, des aides techniques, des ateliers d'activité physique.

Réadaptation des troubles cognitifs (maladie d'Alzheimer et apparentées)

- Renforcer, stimuler les capacités cognitives restantes, développer les stratégies de compensation lors des activités de la vie quotidienne (aides techniques, modification des activités et de l'environnement, ateliers de stimulation de groupe).
- Prévention et traitement des risques de chute
- Préconisation d'aménagements de l'environnement et d'aides techniques.



- Rééducation, réadaptation posturale et des stratégies sécuritaires lors des activités de la vie quotidienne, ateliers équilibre et prévention des chutes.
- Programmes d'alternatives aux contentions.

Positionnement, installation des troubles posturaux assis et allongés

- Préconisation, réglage et adaptation des fauteuils roulants.
- Préconisation, réalisation d'aides techniques à la posture.
- Préconisation, réalisation de dispositifs d'aides à la prévention et au traitement des escarres.

Aides techniques

- Préconisation et entraînement à l'utilisation d'aides techniques pour la mobilité, l'équilibre, les repas, la toilette, l'habillage, les loisirs, la cognition...
- Aménagement de la chambre et des lieux de vie.

Assurer la formation, le conseil, l'éducation

- Des soignant(e)s: ergomotricité, prévention des troubles musculo-squelettiques, accompagnement des sujets Alzheimer et maladies apparentées, accompagnement des troubles sensoriels et moteurs.
- Des stagiaires : assurer l'accueil et l'encadrement pédagogique des étudiants et stagiaires.

Participer à une démarche qualité

- Assurer la continuité des soins, rendre compte de son intervention et de ses résultats aux différents intervenants.
- Assurer une veille professionnelle, appliquer les connaissances actualisées en gériatrie.

VOTRE PROFIL, VOS COMPÉTENCES

Titulaire du Diplôme d'État d'ergothérapeute, vous êtes doté(e) de réelles qualités relationnelles et d'une capacité d'écoute.

Vous êtes sensible au bien-être des personnes âgées et faites preuve de rigueur et de dynamisme dans votre travail.

Expérience souhaitée auprès de personnes âgées.

Les avantages!

- + Mutuelle régime de base pris en charge
- + Retraite supplémentaire
- + Participation à hauteur de 50 % aux frais de transport en commun
- + **Restauration collective** (prise en charge employeur : 60 %)
- + **Prestations CSE** suivant ancienneté : chèques cadeaux, réductions et subvention annuelle sur le site du CSE
- + Aides « Action Logement » (accès au logement, travaux...) suivant profil
- + Possibilité de mobilité interne

